

## Stagiare et les jour fériés

Par seva, le 01/05/2013 à 20:58

Bonsoir,

Je suis actuellement en stage comme jardinier/paysagiste,donc selon ma convention de stage je dois effectuer 35H par semaine

Tous les jour je fais 9H donc, jeudi je finis a 16h et vendredi, samedi et dimanche je travail pas.

Donc ma question est suivante: comme aujourd'hui il est 1 mai et je ne travail pas est ce que je dois faire mon vendredi pour recupere les heures de vendredi ou est ce que le jour férié remplace le jour de travail complet?

Par P.M., le 01/05/2013 à 21:14

Bonjour,

Le 1er mai est un jour férié chômé et payé sans condition d'ancienneté...